

Non à la discrimination professionnelle ! - 1/1

La discrimination professionnelle existe, il faut la révéler au grand jour pour que chacun, qu'il soit noir, homo ou handicapé ait sa chance, la même chance...

La discrimination est certes souvent cachée mais elle est surtout difficile à prouver... On reçoit des réponses du type : "Malgré la richesse de votre CV, nous regrettons de ne pouvoir donner suite à votre candidature" mais qui irait imaginer être victime de discrimination ? Pourtant, les recruteurs ont peu d'états d'âme... Certains affirment même que les candidats portant un nom ayant des similitudes avec celui de Ben Laden sont systématiquement recalés. Quant à la discrimination hommes-femmes, je vous laisse imaginer... Evidemment, ils craignent les absences répétées des mères de famille, les congés maternités... Si on se fie à tous les stéréotypes, mieux vaut être un homme blanc, plutôt beau gosse, hétéro et d'un milieu français... En effet, pour cerner les profils des candidats, ils n'hésitent pas à orienter les entretiens vers des questions d'ordre privé telles que le passé du candidat, son appartenance politique ou sexuelle. Tout cela est calculé. Les recruteurs prennent en compte l'image qu'ils veulent donner à leurs clients, les valeurs qu'ils souhaitent véhiculer à travers leurs employés... Mais comment peuvent-ils expliquer que le fait de parler arabe est un énorme atout si on est un étudiant blanc et un motif de recalage si on a des origines maghrébines ? Evidemment, certains recruteurs répondraient qu'ils sont conscients de ne pas agir de façon morale mais qu'ils ont une entreprise à faire tourner. Seulement faire jouer ses préférences personnelles dans un recrutement est un délit conformément à la loi du 6 novembre 2001 qui est passible de 2 ans d'emprisonnement et de 200 000 francs d'amende. Certes, il n'y a qu'une dizaine d'affaires par an, car comment refuser de répondre alors qu'on a besoin d'un emploi ? Il est temps de jeter aux oubliettes les préjugés qui nous habitent, de laisser place à la tolérance et à la différence, et de faire confiance à l'individu et non pas à son environnement socio-culturel. Quelques chiffres pour ceux qui croient que je fais grand cas de ce qui n'a pas lieu d'être : Il existe une loi de 1983 qui prône l'égalité professionnelle homme-femme... Ep pourtant, le 9 mai 2001 il a été nécessaire de la renforcer par la loi Genisson alors comment expliquer cela ? Il est clairement établi que les écarts de rémunération entre homme et femme à travail égal j'entends sont de 11% !!! Sur 120 femmes qui sont diplômées de l'enseignement supérieur : une école de commerce par exemple, seuls 35% deviennent cadres au cours de leurs carrières. Il est temps de changer de siècle messieurs et j'espère que celui-ci sera l'occasion d'une sérieuse remise en question.

A titre d'information, un numéro vert a été mis en place par le Groupe d'études et de lutte contre la discrimination, c'est le 114 alors, même si c'est pour un petit boulot, n'hésitez pas si vous pensez avoir été victime de préjugés concernant votre origine, votre orientation sexuelle ou politique...